



Paris, le 29 septembre 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Diminution puis suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires : l'AMF dénonce une décision brutale sans concertation**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 engagée par l'Etat, l'AMF a porté avec force la nécessité d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'activités périscolaires, grâce à un fonds de soutien, pérenne depuis 2015.

Depuis, les maires ont montré leur engagement en matière de politiques éducatives et leur attachement à proposer aux familles des activités périscolaires en fonction des moyens humains, techniques et financiers des communes, et en fonction de l'organisation du temps scolaire choisie par la communauté éducative (4 ou 4,5 jours).

**Alors que les activités périscolaires sont d'ores et déjà prévues pour l'année 2023-2024, l'AMF découvre que l'exécutif a décidé, par arrêté du 20 septembre, de baisser de moitié le fonds de soutien alloué aux communes restées à une semaine de 4 jours et demi, puis de le supprimer totalement à la rentrée 2024 (PLF 2024).**

**L'AMF dénonce vivement cette décision soudaine qui concerne une aide censée être pérenne.**

Les communes qui ont fait le choix de rester à la semaine de 4,5 jours, rassemblant une part significative d'élèves, portent une politique éducative volontariste qui doit être accompagnée par l'Etat, dans le respect des engagements lors de la réforme des rythmes scolaires.

**L'AMF demande donc que le montant de l'aide retrouve son niveau antérieur afin de ne pas fragiliser davantage les budgets des communes concernées, et que la suppression du fonds, telle que prévue dans le PLF 2024, soit annulée.**

Elle dévoilera par ailleurs les résultats de son enquête relative aux activités périscolaires\* le 11 octobre 2023 qui illustrent l'engagement des maires à porter une politique éducative ambitieuse malgré les difficultés.

*\*Présentation des résultats lors d'un point presse le 11 octobre prochain à 11h30*

Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)